

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi



CAHORS ET DÉP. : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP. : — 6 » 11 » 20 »

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.
PARIS : HAVAS et C^e, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RÉCLAMES — 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été

| Arrivées à CAHORS | | Départs de CAHORS | | Arrivées à | | | | | |
|------------------------------|---------------------------|-----------------------------|------------------------------|-----------------------------|------------------------------|---|----------------------------|------------------------------|---------------------------|
| CAHORS | CAHORS | LIBOS | VILLENEUVE-SUR-LOT | AGEN | PÉRIGUEUX | BORDEAUX | PARIS | CAHORS | CAHORS |
| 11 h. 16 ^m matin. | 5 h. » » matin. | 6 h. 49 ^m matin. | 10 h. 12 ^m matin. | 8 h. 23 ^m matin. | 10 h. 40 ^m matin. | 4 h. 27 ^m soir. | 1 h. 8 ^m matin. | 11 h. 16 ^m matin. | 5 h. » » matin. |
| 5 » 10 ^m soir. | 1 » 40 ^m soir. | 2 » 51 ^m soir. | 3 » 56 ^m soir. | 4 » 22 ^m soir. | 5 » 51 ^m soir. | 10 h. 33 ^m — 11 h. 22 ^m soir. | 4 » 39 ^m » | 5 » 10 ^m soir. | 1 » 40 ^m soir. |
| 10 » » » | 5 » 40 ^m » | 7 » 34 ^m » | 8 » 46 ^m » | 9 » 28 ^m » | 10 » 55 ^m » | | 2 » 48 ^m soir. | | |

Train de marchandises régulier : (Départ de Cahors — 5 h. 15^m matin. Arrivé à Cahors — 7 h. 56^m soir.)

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 33^m matin.

Cahors, 1^{er} Juin.

Toutes les nouvelles arrivées depuis notre dernier numéro font prévoir l'aplanissement des difficultés pour la réunion du Congrès. Il y a eu incontestablement des obstacles. Il est heureux, comme on l'assure, qu'on ait pu les vaincre. La nouvelle du *Journal des Débats*, qui a produit une si vive émotion, était exagérée; mais on croit à l'ouverture du Congrès pour le milieu du présent mois de juin.

La journée du 30 mai s'est passée à Paris dans le plus grand calme. Des manifestations, que le gouvernement avait dû interdire, étaient projetées aussi bien par les partisans de Voltaire que par les admirateurs de Jeanne d'Arc.

La préfecture de police avait pris les précautions d'ordre nécessaires pour faire respecter les décisions du gouvernement; mais la pluie, une pluie d'orage, a été un auxiliaire puissant de l'autorité. Dans la matinée, les abords du Cirque américain, du théâtre de la Gaité, de la place des Pyramides, étaient encombrés par une foule de curieux qui devenait de plus en plus compacte; mais au moment où la fête commence la pluie intervient, et c'est un sauve qui peut général.

Place des Pyramides, où est érigée la statue de Jeanne d'Arc, un brigadier et quatre sergents de ville invitent, avec courtoisie, la foule à circuler. De nombreuses couronnes avaient été déposées la veille, elles ont été enlevées le matin, par ordre du préfet de police. Quelques passants jettent par-dessus la grille qui entoure la statue, de petits bouquets de violettes et s'éloignent.

M. le préfet de police avait proscrit les couronnes; il avait oublié de proscrire les petits bouquets.

Au théâtre de la Gaité, la foule est considérable; les curieux n'ont qu'un désir: voir et entendre Victor Hugo, qui allait glorifier Voltaire, après l'avoir déchiré et honni dans le passé.

Les églises ont été fréquentées par un nombre considérable de fidèles. L'archevêque de Paris avait ordonné des prières, après vêpres, pour l'expiation de la manifestation du 30 mai.

A Saint-Augustin, plus de 6,000 personnes assistent aux offices, qui ont commencé à six heures du matin pour finir à six heures du soir.

Les prédicateurs ont traité le même sujet dans plusieurs églises: « De la décadence d'une nation qui a perdu la foi. »

Les orateurs sacrés n'ont fait qu'une discrète allusion au centenaire de Voltaire. L'un d'eux, un dominicain, a terminé par ces paroles: La France chrétienne protestera, par ses prières, par ses vœux, par ses amonitions, contre une manifestation impie...

En somme, dit le *Constitutionnel*, journée pleine de calme, et qui fait honneur à l'in-

telligence et à la prudence politique de la population parisienne.

M. le ministre de l'intérieur a écrit au préfet de la Seine une lettre dans laquelle il dit qu'il approuve entièrement l'idée émise par le conseil municipal d'organiser une fête nationale. Déjà le conseil des ministres s'était occupé de cette question et s'était prononcé pour l'affirmative. Maintenant il s'agit de faire choix d'un anniversaire, et pour cela il faut se mettre d'accord avec les Chambres. Le conseil municipal de Paris a eu le premier l'idée de cette fête nationale: le ministre de l'intérieur ne saurait l'oublier. Quand les pouvoirs publics auront statué, le conseil municipal sera appelé à participer à l'organisation de la fête. Telle est en substance la lettre de M. de Marcère.

Nous attendons avec impatience la discussion que le choix d'un anniversaire ne manquera pas de soulever à la Chambre: c'est un point délicat, car il ne faut pas oublier qu'une fête publique, pour être nationale, ne doit s'attacher à aucun parti, à aucun drapeau, son caractère doit être tel que tous les cœurs puissent y participer sans arrière-pensée.

Le *Journal du Lot* a exprimé l'opinion que le 5 mai, anniversaire de la réunion des États généraux en 1789, était la date la plus convenable dans toute notre histoire. Nous croyons que l'on en cherchera vainement une autre.

Tous les journaux, sauf les organes de la faction, éprouvent une douce gaieté en parlant du discours prononcé en faveur de la liberté de la presse par le fils de Napoléon III.

Il est vrai que nous sommes à Londres, et que l'empereur de Chislehurst est beaucoup plus sévère pour la France que pour l'Angleterre. N'a-t-il pas félicité avec une certaine amertume les journalistes anglais de s'en tenir à leurs journaux?

La rédaction de vos journaux, a dit ce jeune sage, n'est point peuplée d'aspirants à la vie politique; dans ce pays, être journaliste est une profession que l'on considère comme assez honorable pour occuper dignement toute la vie d'un homme laborieux.

Eh bien, c'est gentil pour M. Granier de Cassagnac, pour M. Paul de Cassagnac, pour M. Cunéo d'Ornano, pour M. Delafosse, pour M. Dréolle, pour M. Jules Amigues, pour M. Robert Mitchell et pour tous les bonapartistes qui, après avoir peuplé certains journaux, ont tenu à faire l'ornement de la Chambre!

Le seul parti que compte à Versailles un nombre de journalistes considérable est précisément la faction. Voilà que l'ex-prince impérial décoche à ces bons amis un solide coup de pied. Quel grand et intelligent souverain nous aurions là, si on pouvait revenir du 2 décembre et du démembrement de la France!

La *République française* publie un nouvel article que nous reproduisons:

Il paraît que le petit papier lu ou annoncé par M. Eugène bonaparte au banquet de la presse anglaise, à la salle Willis, a toute l'importance d'un manifeste politique. L'*Ordre* en fait le sujet d'un

premier-Paris, sans compter un entrefflet qui se termine par cette espèce de menace que, le jour où le fils de l'ex-empereur s'appellera Napoléon IV, les rédacteurs de la *République* mettront « moins de gâté dans leur collaboration ». C'est bien possible, car ce jour-là ce n'est pas du sifflet qu'ils se serviraient. A bon entendeur salut.

L'*Ordre* se déclare profondément ému parce qu'il nomme une « grave et noble allocution, qui révèle tout à la fois du tact, de la mesure, de la haute convenance et de la véritable élévation ».

La feuille bonapartiste n'est vraiment pas difficile, car on n'a jamais rien lu de plus banal et d'une platitude plus burlesque que le petit morceau qu'on a fait réciter à ce pauvre jeune homme, en présence de tant d'hommes politiques distingués.

Nous ne reviendrons pas sur le diptychisme en l'honneur des annonces, d'un comique si complet sur le grand rôle de ces réclames qui développent la civilisation en faisant repousser les cheveux ou en les empêchant de tomber. Ce sont là de ces mouvements oratoires dont on affaiblirait l'effet en les commentant.

Mais pour prendre la harangue par le côté qui a la prétention d'être sérieux, nous répéterons qu'il n'y a rien de plus choquant que d'entendre un homme appartenant à cette famille parler de la presse et de la liberté de la presse. Il n'y a jamais eu en effet d'ennemis plus violents et plus acharnés de la presse, comme de toute parole libre, que les Bonaparte.

Dès sa prise de possession du pouvoir, après le 19 brumaire, Napoléon supprima les journaux ou les confisqua à son profit. Pas une ligne ne s'écrivit sous son règne sans être surveillée, corrigée ou raturée par ses policiers. Napoléon III pratiqua le même système d'étouffement, jusqu'au jour où il fut débordé, vaincu par l'opinion publique.

Le fils de l'ex-empereur renie donc toutes les traditions de sa famille en faisant l'éloge de la presse, ou bien il se moque de nous, ce qui est plus probable. A-t-il bien réfléchi à quels personnages il lançait le pavé quand il prononçait cette parole: « Il y eut un temps où les destinées d'une nation se décidaient dans des conseils secrets par trois ou quatre hommes. »

Le malheureux imprudent ne s'aperçoit donc pas qu'il parle du règne de son père? Qui donc tient la plume dans son cabinet? Il n'a donc pas lu l'histoire de sa famille, ou pense-t-il nous la faire oublier?

Qu'il s'en tienne aux annonces, qu'il se borne à méditer les beautés de la quatrième page, et cela lui fera peut-être oublier ce qu'il est précisément aux conciliabules secrets de trois ou quatre personnes de sa parenté que nous devons nos malheurs et nos humiliations nationales.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 27 mai.

La Chambre adopte, à l'unanimité, la proposition de loi de MM. Chalamet et Hugot, portant ouverture au ministre de l'instruction publique d'un crédit de 400,000 fr., à l'effet de réunir à Paris, au moment des vacances scolaires, pour visiter l'Exposition et assister à des conférences pédagogiques, le plus grand nombre possible d'instituteurs et autres membres de l'enseignement primaire.

Avant le vote, M. Bardoux, ministre de l'instruction publique, déclare adhérer, au nom du gouvernement à cette proposition.

Invalité de M. Dubois, nommé au Havre.

Séance du 28 mai.

La Chambre des députés valide l'élection de M. le baron Haussmann, député de la Corse, et

discute la loi sur les pensions des soldats et marins.

La Chambre met à l'ordre du jour de lundi le traité de commerce avec l'Italie qui, depuis quelques jours est devenu le prétexte et le thème de politiques acerbes et blessantes à l'égard de la France, dans une partie de la presse italienne.

SÉNAT

Séance du 28 mai.

Le Sénat, après avoir adopté (en première lecture) le projet de loi relatif aux travaux de superstructure à effectuer sur douze lignes de chemins de fer, aborde la discussion de l'importante loi de finance concernant l'ouverture d'un crédit de 331 millions pour le rachat des lignes d'intérêt secondaire et la création de rentes 3 0/0 amortissables pour la même somme.

Cette discussion donne lieu à deux remarquables discours: l'un de M. Chesnelong, adversaire du projet et partisan de l'ajournement afin de pourvoir à la rétrocession des lignes en question; — l'autre, de M. le ministre des finances.

M. Léon Say combat l'ajournement et a eu gain de cause. Mais il prêche la prudence budgétaire, et fait sa profession de foi de ministre économe et précautionneur; il exprime énergiquement le vœu que le parlement limite lui-même son initiative en matière de crédits, « droit dangereux » a-t-il dit, que la libre Angleterre n'a pas donné à ses représentants.

Le projet est adopté (en première lecture), à une forte majorité.

M. Depierre a voté contre, et M. le maréchal Canrobert s'est abstenu.

Vive la France!

Samedi, à une heure, sur la demande des ministres des affaires étrangères et des finances, M. le président de la République a reçu, au palais de l'Élysée, MM. les députés du congrès postal qui lui ont été présentés individuellement par M. Ad. Cochery, sous-secrétaire d'État des finances, président du congrès.

M. le maréchal de Mac-Mahon a dit au congrès combien il appréciait ses travaux, et il a ajouté qu'il faisait des vœux pour que l'union postale universelle soit bientôt suivie, dans l'ordre économique, d'unions de même nature destinées à cimenter la solidarité et la fraternité des nations.

M. le D^r Stephan, grand maître des postes d'Allemagne, a répondu en ces termes au duc de Magenta:

Monsieur le Président,

En sollicitant l'honneur de présenter au chef de l'État nos respectueux hommages, nous avons voulu en même temps vous exprimer notre gratitude pour l'accueil qui nous est fait en ce beau pays hospitalier de France.

Nous voulons aussi vous remercier spécialement, monsieur le Maréchal, des choix que votre gouvernement a faits pour le représenter; c'est parmi les délégués de la France que le congrès a désigné son honorable et énergique président, M. Ad. Cochery, dont les qualités supérieures ont si puissamment contribué au succès rapide de nos travaux communs.

Nous sommes heureux, monsieur le Président, de voir coïncider la grande Exposition universelle de Paris avec la réunion du congrès postal, qui embrasse les représentants de la presque totalité des pays civilisés du globe; nous voyons le peuple français tout entier au travail pacifique par lequel la France ajoute un nouveau titre à ceux que son histoire mémorable lui a déjà conquis, et nous sommes

es de pouvoir contribuer, pour notre part, à une œuvre de paix, de civilisation et de rapprochement des peuples aussi puissante que celle de l'union postale universelle.

Si notre œuvre n'a pas l'éclatant retentissement dans le monde des hauts faits de la politique ou des grandes découvertes de la science, elle n'en a pas moins une importance de premier ordre, parce qu'elle exerce une action quotidienne et continue; c'est pour ainsi dire la goutte d'eau se multipliant sans cesse pour former les rivières et les fleuves qui constituent de si importants éléments dans les communications et les rapports des peuples.

Monsieur le Président,

Par l'œuvre du congrès de Paris, l'union postale, fondée à Berne en 1874, reçoit sa consolidation et son extension à la presque totalité des pays du monde. La France aura puissamment contribué à ce succès, tant par les idées libérales qui avaient inspiré ses propositions que par l'esprit élevé, conciliant et résolu qui a présidé à nos délibérations.

Je crois être l'interprète fidèle des sentiments dont nous sommes tous animés en priant mes chers collègues de s'unir à moi dans le cri de : VIVE LA FRANCE!

Les paroles de M. le Dr Stephan ont été converties d'applaudissements, et l'assemblée tout entière lui a répondu par le cri de : Vive la France!

REVUE DES JOURNAUX

Temps.

M. le ministre de l'intérieur, dans une nouvelle lettre adressée au préfet de la Seine, et empreinte du même esprit de modération et de fermeté que la première, vient d'interdire une manifestation en l'honneur de Voltaire qui devait se faire publiquement et dans la rue.

Les nouvelles des départements nous apprennent d'un autre côté, que les municipalités de quelques grandes villes, notamment celles de Toulon et Marseille, s'opposent aux processions religieuses sur la voie publique qui avaient été tolérées jusqu'ici.

Considérées en soi, et au point de vue de la police des rues, ces mesures paraissent être de même ordre, et provenir du même souci, celui d'empêcher les manifestations collectives qui gênent la voie publique, et qui, en donnant corps à une opinion, risquent de blesser ceux qui ne la partagent pas.

Mais regardées de plus près, ou considérées à un autre point de vue, les mesures dont nous parlons indiquent, dans une partie du public, des dispositions qui méritent toute notre attention. Nous ne croyons pas nous rendre coupables d'une généralisation téméraire en admettant que les partisans de la célébration publique du souvenir de Voltaire et les adversaires des processions religieuses appartiennent à la même école, que ces manifestations en sens opposé proviennent d'un même esprit, qu'il y a de part et d'autre une même préoccupation. Cette préoccupation, pour nous servir du terme qu'emploieraient probablement ceux-là mêmes qui y obéissent, c'est l'opposition au cléricalisme. On désire faire rentrer l'Eglise dans un rôle plus humble, plus exclusivement religieux, on désire lui faire payer ses tendances à la réaction politique et sa participation à l'entreprise du 16 mai, en lui enlevant d'anciens privilèges et en honorant la mémoire du plus célèbre de ses adversaires.

Ce mouvement, nous n'hésitons pas à le dire, nous inquiéterait s'il devait se généraliser, et il nous inquiéterait pour les intérêts mêmes de la République qu'on entend honorer. Les prohibitions dont on frappe les processions ne sont qu'une application de la loi, nous le voulons; il n'en reste pas moins que ces mesures ont un caractère de représailles, ce qui n'est jamais utile en politique, et, en outre, qu'en s'attaquant à des usages anciens et populaires elles risquent d'irriter les populations qu'il faudrait au contraire se concilier, de fanatiser les masses qu'on se propose justement d'affranchir et d'éclairer.

Les esprits absolus oublient que la France est partagée en deux camps, ou, quand ils s'en souviennent, c'est pour encourager l'un des deux à la guerre contre l'autre, c'est pour s'exciter, après la victoire, à la célébrer par l'oppression du vaincu. On n'est pas plus imprudent. La division dont nous parlons est un véritable malheur pour notre pays, une cause de faiblesse nationale, une source de luttes intestines, de dangers sans cesse renaissants; mais quand a-t-on jamais vu que les contentions de cette espèce fussent apaisées par la force, qu'elles prissent fin par l'emploi de mesures de rigueur? On sait assez de quel côté nous sommes dans le grand débat du progrès contre le passé; mais nous avouons qu'il nous est impossible de séparer du mérite même de notre cause le choix des armes mises à son service. La vérité n'est plus la vérité quand on la défend autrement que par le support et la persuasion.

Nous sommes très frappés d'une chose chez les plus avancés de nos amis politiques; ils n'ont l'air de se douter ni de l'étendue des avantages qu'ils

ont remportés, ni des conséquences de l'avortement des tentatives réactionnaires auxquelles nous avons assisté.

La République n'en veut pas à la religion, apparemment; elle n'en veut qu'à la politique religieuse à celle qui se sert de l'empire du prêtre sur le croyant pour atteindre des fins temporelles; eh bien, ce qu'il y a de légitime dans la lutte contre l'Eglise a été, dans notre opinion, essentiellement obtenu le jour où les dernières élections ont assuré l'existence de nos nouvelles institutions. Une seule chose pourrait remettre en question ce grand résultat, ce serait précisément des mesures qui sentiraient la représaille et la persécution. La persécution même apparente va toujours à contre-fin; on ne peut rendre à des croyances qu'on ne partage pas de plus grand hommage que de les craindre assez pour les opprimer, ni de plus grand service que de mettre de leur côté l'intérêt qui se porte vers la liberté de conscience dès qu'elle a seulement l'air d'être inquiétée.

France

La Patrie, reprenant une thèse chère au Pays, prétend que le gouvernement républicain, en France, n'est pas encore officiellement reconnu par l'Europe.

Sommes-nous dans l'erreur: n'y a-t-il point à Paris en ce moment un certain nombre d'ambassadeurs et de ministres plénipotentiaires des différentes puissances?

Après de qui sont-ils accrédités?

Vont-ils pieusement, chaque lundi, assister dans les ruines des Tuileries aux réceptions intimes de l'impératrice?

Les voit-on lorsque la paix de l'Europe est en jeu, se rendre en gala chez M. le duc de Gramont pour apprendre à connaître la politique de la France?

Le congrès qui va se réunir à Berlin, est-ce l'empereur Napoléon III qui en a soufflé l'idée? Est-ce lui qui doit y nommer nos représentants?

L'Exposition a-t-elle été inaugurée, il y a vingt-six jours, par le neveu du vaincu de Waterloo, entouré des princes héréditaires de tous les pays d'Europe?

Est-ce une fête impériale à laquelle le prince Albert-Edouard, futur roi d'Angleterre et empereur des Indes, a si cordialement apporté son concours, rehaussé de sa grâce charmante?

Est-ce en hôte de l'empereur que le duc d'Aoste, que le prince de Danemark, que les archiducs d'Autriche, que les princes suédois et russes ont pris part aux fêtes officielles des ministères et de l'Élysée?

Le prince de Hohenlohe disait le 11 mai, à l'ouverture de la section allemande des beaux arts:

« L'Allemagne sait apprécier à sa juste valeur la grande et généreuse idée qui a inspiré cette œuvre de concorde et de progrès; elle y voit une garantie nouvelle des bonnes RELATIONS qui se sont si heureusement rétablies entre les deux pays. »

Cet ambassadeur du plus puissant souverain de l'Europe ne sait-il plus ce que parler veut dire? Entretient-il des relations avec le néant? Parle-t-il à des fantômes?

La Patrie ferme les yeux à tous ces indices; elle ne veut voir qu'une France abaissée, ruinée, en butte aux dédains de l'Europe.

Pour elle, un gouvernement n'est pas reconnu quand il n'est pas semblable aux autres.

Nous sommes en république, la plupart des nations du continent sont en monarchie; donc, on ne nous reconnaît pas, — voilà son raisonnement.

Les faits protestent; mais ce qui aurait dû protester avant eux, c'est le patriotisme de la Patrie.

Liberté

Dans le Jules César de Shakespeare, il y a un admirable discours d'Antoine au peuple. Le futur vaincu d'Actium, qui connaît admirablement les besoins de la foule et les ressorts qui la font agir, s'écrie à un certain moment: « Voyez le César, comme il était bon!... Il vous a légué ses jardins! Il vous a légué des sommes immenses pour vous donner des fêtes! » Et la foule, plebs togata, d'applaudit et de s'attendrir.

Aujourd'hui, ce n'est plus le besoin de distraction et d'oisiveté qui fait aimer les fêtes à la foule. Il n'y a plus de César; il n'y a plus de plèbe. C'est la nation qui se donne ses fêtes à elle-même; et ce qui lui fait aimer le bruit et la pacifique agitation de ces grands jours, c'est qu'elle voit, ces jours-là, tous ses fils autour d'elle, réunis dans une même pensée d'égalité et de fraternité, et qu'elle sent tous les cœurs battre d'un mouvement unanime. Quel progrès depuis dix-huit siècles! Comme il semble que la nature humaine s'améliore, non pas pour quelques individus seulement, mais pour la masse pour la majorité des humains!

Ces réflexions nous venaient en lisant le texte du projet de loi portant ouverture, sur l'exercice 1878 au ministère de l'intérieur, d'un crédit de 500,000 fr. pour la célébration de fêtes publiques pendant l'exposition universelle. Ce projet, dont il a été donné lecture dans la séance de samedi, a été présenté par M. de Marcère, ministre de l'intérieur, et M. Léon Say, ministre des finances. Bien que la teneur du projet soit assez vague, l'intention qui l'a

dicté est excellente et nous nous y associons de tout cœur. Les considérants même qui accompagnent le projet de crédit nous ont paru empreints d'un véritable esprit patriotique et d'idées vraiment modernes.

Mais quelle fête ou plutôt quelles fêtes donnera-t-on? A notre avis, pour que le caractère des réjouissances projetées fût vraiment national, populaire, et répondit au désir du gouvernement et de la nation, il faudrait rompre avec les traditions suivies jusqu'à ce jour en pareille matière.

Il importe que tous les arts et l'industrie soient appelés à seconder la pensée du gouvernement. Nous proposerions qu'un hymne à la paix et au travail fût mis au concours et exécuté à la fois sur toutes les grandes places de Paris par toutes les musiques de régiments et autres.

Et puisque le temps presse, que les arts décoratifs aient une part prépondérante dans ces fêtes; que des représentations théâtrales vraiment populaires, de nos grands chefs-d'œuvre dramatiques, soient données dans tous les théâtres, ce qui n'exclura ni les illuminations ni les feux d'artifice, ni les illuminations de toute nature; car il faut que le peuple qui travaille trouve à la fois dans ces réjouissances un délassement et une force nouvelle.

Il y a longtemps que le gouvernement de la France n'a pas trouvé une occasion aussi propice: qu'il ne laisse pas échapper celle qui se présente!

Nos aïeux ont célébré au Champ-de-Mars la fête de la Fédération des départements. Il nous était réservé de célébrer, au même endroit, la grande fête de la Fédération des peuples, prélude d'une fête autrement triomphale, qui se célébrera un jour, n'en doutons point, celle des Etats unis de l'univers réunis dans une seule pensée de concorde, de paix et de travail!

INFORMATIONS

On a distribué le rapport fait au nom de la 4^e commission des pétitions, par M. Périn, sur la pétition Labordère. Ce rapport, fort long, contient la plainte même du major Labordère, le rapport et la lettre par laquelle le général Borel a prévenu M. Madier-Montjan, président de la commission, qu'il refusait de fournir des explications à ce sujet.

Voici les conclusions du rapport:

« ... Considérant qu'il y a lieu de procéder à une enquête parlementaire sur les faits qui se sont passés à Limoges, tant dans la soirée du 13 décembre que dans les quelques jours qui ont précédé et suivi cette soirée.

» Considérant que ces faits se rattachent étroitement à la conspiration ourdie contre le suffrage universel par les ministres du 16 mai dont une commission examine en ce moment la conduite, et qu'il n'y a pas lieu, dans ces conditions, de saisir une nouvelle commission des faits signalés par le pétitionnaire.

» Votre 4^e commission vous propose de renvoyer la pétition de M. le commandant Labordère au ministre de la guerre et à la commission d'enquête électorale. »

M. Cochery, sous-secrétaire d'Etat aux finances vient de décider, dans le but d'activer l'expédition des lettres, que de nouvelles boîtes seraient placées, à titres d'essai, dans les bureaux de poste de la place du Théâtre Français et de la rue de Cléry, ainsi qu'à la recette principale. Ces boîtes auront trois compartiments destinés à recevoir les lettres pour Paris, pour les départements et celles pour l'étranger.

CHRONIQUE LOCALE

Par décret du 28 mai, sont nommés: Juge de paix du canton de Castelnau (Lot), M. Lognot, ancien juge de paix, en remplacement de M. Pignères.

Juge de paix du canton d'Astaffort (Lot-et-Garonne), M. Pignères, juge de paix de Castelnau, en remplacement de M. Moulin de Riols.

Juge de paix du canton de Saint-Géry (Lot), M. Vialard, juge de paix de Miélan, en remplacement de M. Valéry.

MM. Deltour et Roger, inspecteurs généraux de l'instruction publique, sont en tournée. Ils sont en ce moment à Agen.

Le congrès postal, dans sa dernière séance a voté l'arrangement concernant les mandats et son règlement d'exécution. La taxe générale des mandats serait de 25 centimes par 25 francs.

Les tramways à vapeur.

A côté des grandes voies ferrées qui sont en élaboration en ce moment et que le vœu public demande comme juste dédommagement d'un long et regrettable oubli, une question non moins importante se pose: Les localités qui ne sont pas comprises dans le tracé des grandes lignes sont-elles vouées à un perpétuel isolement?

Combien leur bien-être, leur richesse s'accroîtraient pourtant, si un moyen de communication régulier, sinon tout-à-fait rapide leur permettait d'écouler au-dehors les produits de la terre ou de leurs industries embryonnaires pour l'instant, mais qui se développeraient à mesure que la vie résulterait pour ces pays du commerce fréquent avec les voisins.

Voilà un principe d'économie que tout le monde accepte comme un axiome, et pourtant songe-t-on d'une manière sérieuse et efficace à sortir de l'isolement et du marasme?

Un pas vient d'être fait dans cette voie. Plusieurs de nos compatriotes, dont on ne saurait trop louer l'initiative, ont pensé que, là où les grandes lignes de chemins de fer n'étaient pas possibles, un tramway à vapeur pouvait s'installer relativement à peu de frais et rendre les plus grands services.

La réunion tenue à cet effet à Montcuq est digne d'attention; elle pourrait être le point de départ d'un mouvement important si une impulsion intelligente autant qu'énergique faisait entrer la question de la théorie dans la pratique.

Nous faisons des vœux pour qu'il en soit ainsi. Le projet de tramways de Cahors à Valence reliant des chefs-lieux de cantons et des communes importantes est d'un intérêt commercial incontestable. Il ne faudrait donc pas en amoindrir la portée par tout autre but que l'intérêt général; et s'il est admis qu'il ne saurait y avoir d'autre mobile, il est permis d'espérer que tous les conseils municipaux depuis Cahors jusques aux limites du département, seconderont de toutes leurs forces une entreprise si utile à notre pays, et qui enthousiasme déjà à juste titre les populations intéressées.

Nous reproduisons la lettre du Dr X., sur la réunion de Montcuq:

PROJET

de tramways à vapeur de Valence à Cahors.

Dimanche dernier nous étions invités, les conseillers municipaux et les plus forts imposés des vallées de la Barguelonne, du Lindou et de la Seoune, à nous réunir à l'hôtel de ville de Montcuq.

Décidément le terrain, qui divise le moins, qui passionne le plus et qui unit toujours nos populations agricoles... ce n'est pas la politique... c'est l'intérêt: un intérêt bien compris, il faut le dire.

Il s'agissait en effet de s'aboucher avec la Société d'études des chemins de fer économiques qui a déjà étudié un tronçon de ligne de Valence à Lauzerte, mais qui s'est arrêtée là, parce que la s'arrêterait la limite de 1,000 kilomètres de ligne qu'elle s'est donné la mission d'étudier dans divers départements, et dont elle projette de demander incessamment la concession. Or nos populations sachant qu'il en coûte plus de compter toujours sur le gouvernement que de savoir se passer de lui, que d'ailleurs quelqu'un a plus d'esprit dans ses affaires que M. de Voltaire, ou M. le Ministre, c'est l'intéressé; nos populations, dis-je, avaient compté sur leur esprit; ils ont pris toute initiative. C'est un peu anglais, mais c'est pratique; qu'on en juge plutôt!

Par l'organe de M. le Maire de Montcuq, la Société avait été priée d'envoyer un de ses ingénieurs, pour donner des explications. Or il résulte des explications de M. l'ingénieur que la Société ne peut donner que ce qu'elle a: un modeste tramway à vapeur, chemin de fer sur route, économique, mais très commode pour l'agriculture.

Nos agriculteurs, qui étaient là tous petits

grands au nombre de 300, passionnés par l'intérêt essentiellement agricole qui s'attache à la question du chemin de fer, escomptant l'avenir de leurs magnifiques plantations vignes, présageant un avenir à quantité d'autres industries parallèles, prévoyant en escomptant au commerce local, nos agriculteurs ont tous compris que leurs vallées si fertiles étaient à jamais déshéritées d'une grande prospérité, ils ont compris que pour attendre un jour ils risquaient un bien, et ils ont tout simplement accepté. Mais les accidents de chemins affolés, de voitures brisées, sur ses routes parcourues par une locomotive ?... Eh bien ! ils ont soufflé aucune objection, ces cultivateurs qu'on nous peint routiniers, rebelles à tous progrès, prudents à l'excès. Sûrement l'enquête faite à ce point de vue, sur ce genre de locomotion. S'ils craignent encore que le ciel tombe, ils ne craignent plus rien, ils se passent à marcher de l'avant, à réaliser tous les progrès que comporte l'industrie de ces contrées : l'industrie agricole, car c'est une vraie industrie que cette agriculture. Dans dix ans elle rivalisera par ses vins avec celle des bords du Lot, et lui sera toujours supérieure par ses fruits et ses bestiaux. L'industrialisme nous ennuie, c'est le mal dont nous souffrons, a dit quelquefois, ce quelque n'était ni vigneron ni cultivateur, car, nos agriculteurs lui eussent donné un démenti, par les promesses que l'agriculture industrielle ne cesse de leur tenir.

En second lieu, M. l'ingénieur déclare que la Société ayant terminé l'étude des lignes projetées, n'a plus un centime à consacrer à de nouvelles études ; et elle exige comme condition sine qua non d'une demande en concession de cette nouvelle ligne, que les frais d'étude soient à la charge des communes intéressées. Le temps presse, l'avant-projet doit être prêt avant le mois d'août. Alors nos agriculteurs, qui ne sont pas si madrés, que pour être trop souvent trompés, ont tout promis, tout donné cette fois, et sans compter. La notoriété de la Société des chemins de fer économiques est, il faut le dire, la plus sûre garantie contre une exploitation quelconque de leur bonne volonté. Encore un mot sans plus, s'il n'y a indiscrétion. Pourquoi, dans cette réunion de tant de municipalités, celle de Cahors n'est-elle point venue corroborer par la présence de quelqu'un de ses membres, la puissance de ses intérêts à cette question ? Est-elle trop grande pour les petites sœurs, pour qu'on ne l'ait pas consultée ? Ou bien craignait-on une note discordante dans cet accord, dans cette initiative aussi généreuse que claire de la municipalité de Montcuq ? Car enfin quels intérêts sont plus grands pour la ville de Cahors ? Les voyageurs de tramways s'arrêteront lorsque ceux de la grande ligne de Toulouse à Paris ne s'arrêteront pas... Mais voici qu'à la fin de la réunion une pétition se couvre de signatures ; elle s'adresse au Conseil municipal de Cahors

et je me figure que par l'invitation qu'on préméditait de déposer aux pieds de la municipalité cadurcienne, invitation de vouloir bien partager l'initiative d'un progrès dont la grande part lui est réservée, y compris la part d'honneur, on a voulu, dis-je, rendre hommage à son droit d'aïnesse et de supériorité, sans la distraire de ses occupations.

Sans cela nous n'y comprendrions rien ; car en somme, tout ou presque tout cela est pour Cahors et par Cahors.

Dr X
C'est aujourd'hui, samedi, que les territoriaux du deuxième bataillon doivent rentrer dans leurs foyers, après avoir accompli une période de treize jours d'exercices.

M. le général Mangin a passé jeudi dernier la revue des territoriaux et du 7^e de ligne, sur les allées Fénélon.

M. le docteur Legonest, président du conseil de santé des armées, est chargé de l'inspection du service de santé du 17^e corps d'armée.

LA FÊTE DE COJAS, A TOULOUSE ET M. ARNAULT

L'Académie de législation a tenu dimanche, 26 mai, sa séance publique annuelle dans une des salles du tribunal de première instance. Cette fête de Cojas a donné une nouvelle occasion aux amis de la véritable éloquence, d'applaudir le talent vraiment supérieur de M. Arnauld le sympathique conseiller général de Montpezat. M. Arnauld était chargé de présenter le résumé des travaux académiques de l'année. Ce rapport substantiel, dit le Journal de Toulouse, plein d'aperçus ingénieux et écrit en excellent style, a été plusieurs fois interrompu par les applaudissements.

M. Arnauld, ajoute-t-on, qui s'est prodigé sans jamais laisser son auditoire, avait bien voulu cette année, se charger de présenter le rapport sur le prix du ministre. Il a rempli sa tâche avec un talent auquel tous les auditeurs ont rendu hommage.

Une dépêche de l'Agence Havas annonce que les achats de blés et de maïs ont été suspendus dans le bas Danube, à cause de la baisse considérable des prix. Cette nouvelle que nous reproduisons ici est de nature à intéresser les propriétaires et le commerce local des céréales.

Théâtre de Cahors.

Je crois que nous touchons au résultat désiré. La société cadurcienne prend goût aux soirées théâtrales. Durant cette semaine la salle a été bien garnie. Il n'est pas aujourd'hui douteux que la campagne prochaine ne soit très-heureuse pour un directeur qui pourra présenter ainsi que M. Morvand, une troupe bonne dans son

ensemble et présentant quelques artistes d'un talent incontestable. Notons que des réparations importantes vont être entreprises et que le petit théâtre de Cahors restauré avec goût, offrira tout le confortable que le public est en droit de souhaiter.

Cette semaine nous avons eu les Filles de Marbre et la Petite Mariée. L'interprétation de la pièce de Théodore Barrière a été bonne. Mme Manin a bien tenu le rôle de Marie; sobre de gestes, douée d'une physionomie expressive et douce, elle est toute à son rôle et cherche à le rendre dans toute sa vérité. C'est une actrice consciencieuse; qu'elle veille à sa diction, qu'elle s'anime un peu plus et elle sera bientôt tout à fait bien.

Mme Repos, MM. Morvand, Talier, Derieux, ont rempli leurs rôles avec leur talent habituel. La Petite Mariée. Pourquoi petite? Rien dans l'opéra-comique de Lecocq ne légitime cette dénomination et quand elle trouve pour interprètes des Mlle Bonnefoy c'est plutôt le contraire qui serait vrai. Disons donc la gracieuse, la gentille mariée et nous serons juste vis-à-vis de la chanteuse légère à qui nous ne saurions trop recommander la justesse dans certaines notes finales. — M. Talier (San Carlo) veut dominer dans les morceaux d'ensemble et il a tort, ses intonations sont beaucoup trop forcées; piano, M. San Carlo, piano. — M. G. Talier s'identifie à tous ses rôles d'une manière remarquable. Sa voix est agréable et il ne force jamais ses moyens, lui. C'est un bien bon artiste, et une bien précieuse acquisition pour un directeur.

Et les petits pages ! il y aurait injustice à n'en rien dire, car si les lunettes se sont dirigées quelque part, c'est sur eux. Très jolis, ma foi Mlle Ginot porte le maillot comme pas une des pensionnaires des Folies-Marigny; peste, quel petit air crâne ! Mme Berdet est plus femme dans le travesti, et tout aussi charmante.

M. Berdet et Mme Talier ont été irréprochables et très amusants dans les rôles de capitaine des gardes et de Lucrécia.

Un conseil à M. le directeur. Les spectacles finissent trop avant dans la nuit. Il serait à désirer dans l'intérêt même de la direction que l'on put rentrer chez soi au plus tard à minuit. Nos sympathies pour M. Morvand nous font un devoir d'appeler son attention sur ce point.

Spectacle du Dimanche, 2 Juin 1878.

Le Fils du Diable, drame en 5 actes et 10 tableaux par Paul Féval et St-Yves.

La société d'assurances Le Lot demande un bon agent général pour les deux cantons de Cahors, s'adresser à la direction avec de bonnes références.

Le procédé de suppression de la dysenterie par l'ébullition de l'eau, du Dr Dounon, médecin de première classe de la marine, qui a réussi d'une façon si éclatante en Cochinchine, peut être appliqué avec succès contre les épidémies de dysenterie qui surviennent dans nos grandes villes pendant les fortes chaleurs de l'été. Il suffira que dès leur début les habitants fassent bouillir l'eau pour les voir s'arrêter en peu de jours. C'est aux autorités municipales qu'incombent le rôle d'avertir les populations, quand la dysenterie prendra des proportions inquiétantes.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS du 25 mai au 1^{er} juin.

- Naissances. Couffignal, Jean-Henri. Labro, Louis, à Cabessut. Desprat, Marie, à Bonnet. Bouzou, Marie, Cul-de-Sac Saint-Urcisse. Mariages. Cantayre, Antoine et Pezet, Marie. Décès. Labourianne, Léon, 29 mois, rue du Peigné. Paillet, Catherine, 79 ans, rue Rénélon. Roudié, Jacques, 11 ans, rue Saint-Urcisse. Mialet, Emma, 21 (Hospice). Courtignon, Marie, 3 ans, Cul-de-Sac l'Araignée. Pour la chronique locale : A. Layton.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES (Service spécial du Journal du Lot).

Paris, le 1^{er} juin, 3 h., soir.

Les ministres anglais n'ont fait hier soir aucune communication au Parlement, mais la réunion du Congrès à Berlin d'après les nouvelles de ce matin est considérée comme assurée dans quinze jours environ, sous la présidence de M. de Bismarck.

Bourse de Paris Cours du 1^{er} juin.

| Rente 3 p. % | 75.50 | |
|-------------------------------|--------|--------|
| 4 1/2 p. % | 104.50 | |
| 5 p. % | 110.65 | |
| VALEURS DIVERSES au comptant. | | |
| Banque de France | 3.070 | 3.070 |
| Credit foncier | 838 | 797.80 |
| Orléans-Actions | 1.140 | 1.140 |
| Orléans-Obligations | 352.00 | 351 |
| Suez | 768 | 765 |
| Italien 5 % | 75.70 | 75.20 |

PREUILLETON DU JOURNAL DU LOT. 1^{er} juin 1878. (36) LES ONZE GRAND ROMAN DRAMATIQUE Par Adolphe Favre. Première partie. Elle est loin. Où? Mes affaires personnelles ne vous regardent pas. Soit. Mais vous nous devez compte de vos actes. Je vous dois compte du succès ou de la ruine de vos espérances. Eh bien? Nous touchons au but. Sans avoir rien fait? Messieurs, vous êtes comme saint Thomas, vous voulez voir pour croire. Vous verrez. Quand? Demain! Tout est prêt? Tout est prêt. Avant un mois je ne serai plus ou Louis XIV sera mort! Enfin!

XII L'ALCOVE MYSTÉRIEUSE Un instant après il était dehors et livré à lui-même. Pendant ce temps, les sauveurs de Michel, qui ne nous sont pas inconnus, s'étaient rapprochés du comte. Vous trahissez notre cause, dit le comte de Bourgneuf; voilà un homme qui connaît notre retraite. Je tenais sa vie entre mes mains, il allait me la laisser prendre. C'était un lâche assassinat. Il n'y a pas d'assassinat en duel. Passons. Et la jeune fille, qu'en avez-vous fait? Elle est loin. Où? Mes affaires personnelles ne vous regardent pas. Soit. Mais vous nous devez compte de vos actes. Je vous dois compte du succès ou de la ruine de vos espérances. Eh bien? Nous touchons au but. Sans avoir rien fait? Messieurs, vous êtes comme saint Thomas, vous voulez voir pour croire. Vous verrez. Quand? Demain! Tout est prêt? Tout est prêt. Avant un mois je ne serai plus ou Louis XIV sera mort! Enfin!

XIII LES DEUX ARCHITECTES Michel, aussitôt sorti du pavillon de la rue d'Enfer, pensa qu'il pourrait rejoindre ceux qui emportaient Madeleine. Il s'élança, haït les alentours, revint à la rue Saint-Jacques, mais le jour parut qu'il n'avait encore rien découvert. Il dut regagner le travail, fatigué et découragé. Lorsque Letrapu et Lapoulotte le virent ainsi avec la mine défaite, ils le questionnèrent et apprirent de lui quel danger le comte avait couru. Un signe d'intelligence fut échangé entre les deux acolytes et ils se remirent tranquillement à leur occupation. L'emplacement où s'élevait l'arc de triomphe présentait un vaste chantier de pierre et de bois. L'importante construction était entourée de hauts échafaudages. A deux pas, une cabane en planches et poutrelles, servait de bureau à l'architecte. Blondel, craignant peut-être quelque surprise des rôdeurs de nuit, avait fait bâtir solidement cette cabane. La porte bien ferrée, était en chêne et pouvait résister à une pesée. La seule fenêtre existante était fermée d'un volet également en chêne, maintenu par un fort crochet avec un cadenas dont lui seul avait la clef. Il n'ouvrait le volet que lorsqu'il devait rester longtemps dans le bureau. La pièce recevait du jour par des châssis vitrés posés sur la toiture. De cette façon, les plans et les papiers de l'architecte étaient en sûreté, et le téméraire qui serait entré par la toiture élevée de plus de quatre mètres aurait couru grand risque de se voir prisonnier sur le lieu même du délit. C'était donc dans ce bureau que Blondel travaillait, attendant chaque jour l'é-

trange personnage qui avait tant insisté pour partager avec lui la charge de construire au roi cette porte monumentale. Mais ce personnage n'arrivait pas. Neuf heures sonnèrent et les ouvriers quittèrent la besogne, les uns mangiant sur la place, les autres allant dans les buvettes ou chez eux lorsqu'ils demeuraient près de là. Le chantier se trouvait donc presque désert. Blondel allait sortir, quand un homme apparut devant lui sur le seuil de la porte. Cet homme, l'architecte le reconnut tout de suite, c'était le comte de Rheinberg, ou plutôt Toussaint Gardener, qu'il ne connaissait que sous son nom d'emprunt. — Vous enfin ! dit Blondel. J'ai cru que vous aviez abandonné votre projet. — Loin de là. — J'aurais aimé le contraire. — Au moins, si votre compliment n'est pas poli, il a le mérite de la franchise. — Pourquoi cacher ce que l'on pense ? — Vous avez raison. — Je suis heureux d'avoir votre approbation. — Cessons ce persiflage, monsieur Blondel ; il est hors de saison. — Vous m'étonnez. — Cela est pourtant. — Et vous venez ? — Je viens pour avoir avec vous un entretien sérieux et calme surtout.

Deux conditions qui devraient toujours marcher ensemble. Et vous serez calme et sérieux ! J'en ai la plus vive intention, monsieur, répondit l'architecte changeant entièrement de ton. — Merci, monsieur. — Vous n'avez pas à me remercier ; je suis trop heureux moi-même de me rendre à votre désir. — Veuillez donc m'offrir un siège, s'il y en a de disponibles dans ce cabinet, improvisé, et causons. Blondel indiqua au comte un escabeau, en prit un pour lui, et les deux interlocuteurs s'assirent en laissant entre eux une certaine distance. Le comte, avec beaucoup d'aisance, s'était mis au milieu de la pièce ; quand à Blondel, il était devant sa table, appuyé sur ses chers dessins qui étaient sa vie. — Je serais allé vous voir depuis longtemps, dit-il ; mais j'ignorais où l'on pouvait vous rencontrer. — Le Hollandais sourit. — Trop de précipitation ne nous aurait avancés à rien, monsieur ; jusqu'alors il n'était pas temps de causer ensemble. — Et aujourd'hui ? — Aujourd'hui, c'est nécessaire. — Tant mieux. (A suivre.)

SANTÉ A TOUS adultes et enfants rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres, 31 ans de succès
100,000 cures réelles par an.

La REVALESCIÈRE DU BARRY est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moëlle, des poumons, nerfs, chairs et os ; elle rétablit l'appétit ; bonne digestion et sommeil rafraichissant ; combattant depuis trente ans avec un invariable succès les mauvaises digestions (dyspepsies, gastrites, gastro-entérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissement, acidité, pituite, migraine, nausées et vomissements après repas ou en grossesse ; aigreurs, congestions, inflammation des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, oppression, asthme, bronchite, phthisie, (consomption), dartres, éruptions, nervosité, épuisement, dépérissement, fièvre, rhume, catarrhes, échauffement, chlorose, vice et pauvreté du sang, faiblesse, rétention, les maladies des enfants et des femmes.

Dyspepsie, ; M. J.-J. Noël, de Thuillies (Hainaut) ; de vingt années de dyspepsie. — Dartres M. Gr. Voos, de Liège, abandonné par les médecins, qui déclaraient qu'à son âge (55) ans tout guérison était impossible, a été totalement guéri des dartres par l'usage de la Revalscière. — N° 49, 871 : M^{me} Marie Jolie, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatuosités, spasmes, et nausées. — N° 46, 270 : M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N° 46, 260 : M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — M^o 46, 218 ; M. le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N° 18, 744 ;

le docteur-médecin Shorland, d'une hydro-pisie et constipation. — N° 49, 522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres par suite d'excès de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîte : 1/4 kil., 2 fr. 25, 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalscière enlèvent toute irritation en toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques même après le tabac. En boîtes de 4, 7 et 70 fr. — La Revalscière chocolatée, rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraichissant aux plus épuisés. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 ; de 24 tasses, 4 fr. ; de 48 tasses, 7 fr. ; de 576 tasses, 70 fr. ; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Cahors. Vinel, pharmacien, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^o, limited, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

SOUSCRIPTION PUBLIQUE à 5,690 Actions de 500 francs.

DE LA COMPAGNIE GÉNÉRALE DES PÊCHERIES FRANÇAISES

SOCIÉTÉ ANONYME au Capital de 3,500,000 francs
Constituée conformément à la loi du 24 juillet 1867
Siège social : A PARIS, 13, RUE TAITBOU

CONSEIL D'ADMINISTRATION
MM. le baron de Saint-Paul, G. O. *, Président ;
Lenglé, ancien Membre du Conseil d'Etat, Député de la Haute-Garonne ;
BaThaut, ancien élève de l'Ecole Polytechnique, Ingénieur de Constructions navales, Conseiller général, Député de la Haute-Saône ;
Dubreuil *, Négociant-armateur, ancien Président du Tribunal et de la Chambre de Commerce, administrateur de la Banque de France, à Brest ;
Lequyer *, Commissaire de la Marine, en retraite.

COMMISSAIRE DE SURVEILLANCE
M. Padieu, adminr de la Société Française Financière.

CONSEIL JUDICIAIRE
M. Turquet *, avocat à la Cour d'appel de Paris, Député de l'Aisne.

Chaque Action donne droit :
1° A une part proportionnelle dans l'actif social ;
2° A un intérêt de 5 0/0 sur les sommes versées, payables les 1^{er} juin et 1^{er} décembre ;
3° A 85 0/0 dans les bénéfices ;
4° Au remboursement à 500 fr. et au remplacement du titre amorti par une action de jouissance participant aux bénéfices restants.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION
Versement en souscrivant..... 50 fr.
A la répartition (du 15 au 20 juin).... 150 »
Du 1^{er} au 3 août..... 150 »
Du 1^{er} au 5 octobre..... 150 »
500 fr.

Une bonification de cinq francs par action est accordée aux souscripteurs qui libéreront leurs titres par anticipation à la répartition.

BÉNÉFICES DE L'ENTREPRISE
La Société a pour objet la pêche du poisson au large de nos côtes, au moyen de 50 navires munis de cabestans à vapeur ; le transport journalier de ce poisson, des fonds de pêche au port, par 4 bateaux à vapeur, de 160 chevaux chacun ; et son envoi dans des caisses réfrigérantes spéciales, par chemins de fer à Paris et en province.
Ce matériel est organisé pour une pêche minimum de six millions de kilogr. de poisson par an. Le prix moyen de vente à Paris étant de 1 fr. le kil., soit..... 6,000,000
Les frais généraux de toute nature, y compris la moitié du produit de la pêche, qui revient à l'équipage à titre de solde, étant de..... 4,513,000

Le bénéfice pourrait donc s'élever à.. 1,487,000
soit : 42 0/0 du capital

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE les Mercredi 5 et Jendi 6 Juin 1878

A LA Société Française Financière
18, rue de la Chaussée-d'Antin, à Paris.

Les coupons à échéance de juillet et les titres facilement négociables le jour de leur réception, seront acceptés en paiement sans commission ni

courtage.
Les formalités seront remplies pour l'admission des titres à la Cote officielle.

Les souscriptions peuvent être adressées dès maintenant à la Société Française Financière. Les actions ainsi demandées avant le 5 juin, seront irréductibles. Les actions provenant de la souscription publique seront soumises à une réduction proportionnelle.

Des Statuts et une Notice détaillée de l'entreprise sont envoyés franco à toute personne qui en fait la demande.

Crédit Foncier de France Prêts réalisés en numéraire.

Le crédit Foncier fait en numéraire jusqu'à concurrence de la moitié de la valeur des terres et maisons et du tiers de la valeur des bois et vignes, des prêts hypothécaires amortissables en 60 ans, moyennant une annuité, comprennent l'amortissement, de 5 fr. 87 % pour les prêts sur propriétés urbaines, et de 5 fr. 82 % pour les prêts sur propriétés rurales.

Les emprunts sont toujours remboursables. — Les libérations anticipées partielles ou totales peuvent étre faites en numéraire ou en obligations foncières 5 % acceptées au pair, quel qu'en soit le cours.

S'adresser à MM. les notaires, ou au Crédit Foncier, à Paris, 19 rue Neuves des Capucines.

MERRAINS ETRANGERS

B. GAIRARD et FILS à Bordeaux, 68, cours St-Louis, 69, cours Balguerrie St-Embergte, quai de à Cet ; L'Aveoir. Maisons à Marseille, Nimes, pour l'importation à Trieste et Sissek (Autriche). La seule maison qui fasse elle-même, en Autriche, l'achat au producteur et l'expédition de ses merrains. En 1874, 1875, 1876 le chiffre de ses ventes a dépassé 36 millions de pièces. Vente en Gros, Demi-Gros, Détail.

Pour tous les extraits et articles non-signés. Le propriétaire-gérant, A. Layton.

MAISON DU PETIT SAINT-THOMAS

IMMENSES MAGASINS DE NOUVEAUTÉS
Paris 27, 29, 31, 33 & 35, Rue du Bac et 25, Rue de l'Université. Paris

CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRES

La Maison du Petit St-Thomas est la plus ancienne des grandes maisons de Nouveautés de Paris. Si depuis sa création, elle n'a cessé d'être en possession de la confiance du public, c'est qu'elle s'est toujours attachée à donner la plus complète satisfaction aux intérêts de sa clientèle en ne lui présentant que des Marchandises de première qualité et au plus bas prix possible. Les nouveaux propriétaires tiennent à honneur de maintenir intacte la vieille devise de leur Maison « Loyauté fait force », que leurs prédécesseurs ont toujours eu souci de justifier scrupuleusement. Ils ne sauraient donc trop engager les Dames qui viendront à Paris pour l'Exposition Universelle, à visiter le Petit Saint-Thomas ; elles y trouveront, à côté des Nouveautés du goût le plus exquis, de véritables surprises à tous les comptoirs et, notamment, aux ROBES, MANTEAUX et CONFÉCTIONS qui ont obtenu la plus haute récompense (Grande Médaille d'Or unique) au Concours international de Londres (Crystal Palace, Mai 1877). La Maison du Petit Saint-Thomas expose cette année au Palais du Champ de Mars (Groupe IV, classe 58) ses plus récentes Créations.

ENVOI FRANCO D'ÉCHANTILLONS, CATALOGUES, DESSINS, etc., dans tous les pays du monde.

ENVOI FRANCO DE PORT au-dessus de 25 francs et jusqu'à destination DANS TOUTE LA FRANCE
— DEMANDER NOTRE NOUVEL ALBUM ILLUSTRÉ. —

LAFFARGUE, CONSTRUCTEUR

MÉCANICIEN, breveté s. g. d. g.

A PRAYSSAC (LOT)

Manège Laffargue spécial pour battenses à bras (système Suisse) Moulins à farine, Pompes d'irrigation, Scieries, etc.

Manège seul, prix 400 fr.. Manège avec batteuse, 600 fr. Deux chevaux en 10 heures font rendre à la machine 60 hectolitres de blé. — Ventilateurs de 60 à 100 fr. — Trieurs de grains pour agriculture et meunerie de 185 à 250 fr. — Charrue vigneronne à brancards pour un cheval 55 fr. — Pressoirs à vendange, système universel Mabille de 170 à 1,000 fr. — Foulloirs à vendange de 60 à 170 fr. — Presse à huile Laffargue de 700 à 800 fr. — Turbines à chambre d'eau en fonte, pour moulins de ruisseaux, permettant d'utiliser les eaux d'été et celles d'hiver avec de grandes variations de chute (la dépense d'eau peut varier de simple au double sans perte de rendement.) — Huilerie, Transmission du mouvement, etc. Etant en relation avec la majorité des constructeurs, M. Laffargue s'engage à fournir toutes les machines que l'on désirera, garanties bonnes de fonctionnement et de solidité. — NOTA. Pour éviter tout retard, prière d'envoyer les demandes de machines quelque temps avant l'époque où on désirerait s'en servir. — Se méfier des contrefaçons.

A VENDRE

EN BLOC OU EN PARCELLES

LE DOMAINE DE RÉVEILLON

situé dans la commune d'Alvignac, près de la station de Rocamadour, composé de Bois, Pâtures, Près, Terres labourables, Bâtimens en très bon état. S'adresser pour les renseignements sur les lieux à M. Delfour, propriétaire.

Stérilité de la Femme

constitutionnelle ou accidentelle, complètement détruite par le traitement de M^{me} LACHAPPELLE, maîtresse sage-femme, professeur d'accouchement. — Consultations tous les jours de trois à cinq heures, rue du Mont-Yabor, 27, près les Tuileries, à Paris.

AVIS AUX MINOTIERS.

Un voyageur sérieux possédant une bonne clientèle à Bordeaux et dans les banlieues désire s'entendre avec un minotier de la localité pour la fourniture de ses clients. Ecrire poste-restante à Bordeaux aux initiales N. P. Bonnes références.

LE MONITEUR des VALEURS A LOTS
PARAISANT TOUTS LES DIMANCHES
Propriété de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FRANÇAISE DE CRÉDIT (Société anonyme) au capital de UN MILLION CINQ CENT MILLE FRANCS
Siège social, 46, rue Laflitte, Paris.
1 FRANC par AN
52 NUMÉROS
Le mieux renseigné et le plus complet de tous les journaux financiers.
On s'abonne à Paris, 46, rue Laflitte.
Nota. — Le prix de l'abonnement peut étre envoyé en timbres-poste.

EAU SULFURÉE, SODIQUE ET CALCIQUE
EAUX-BONNES
B-Pyrénées. — Saison 15 mai - 15 Octobre.
Rhume, Bronchite, Angine, Granulations, Laryngite, Aphonie, Catarrhe, Coqueluche, Asthme, Pleurésie, Lymphatisme.
Préviens sûrement la Phthisie pulmonaire.
Dépôt dans toutes les Pharmacies.

ÉTUVES
Établissement d'Hydrothérapie Médical
M. LAGASPIE

Ancien mécanicien de Madrid

A l'honneur de prévenir le public qu'il a créé à Catus, depuis quelques années, un Établissement Hydrothérapique, où l'on trouvera, à des prix très-modérés, tout espèce de bains : bains ordinaires et médicamenteux, bains sulfureux, bains et douches de vapeur, bains russes, étuves, fumigations sèches ou aromatiques et tous les procédés de l'hydrothérapie moderne. Le propriétaire de l'établissement vient de réaliser, avec le concours de son médecin en chef, de grandes améliorations, indiquées par une longue pratique et une longue expérience ; il y a aussi dans l'établissement un Gymnase pour le traitement de plusieurs maladies. Des chambres seront mises à la disposition des malades qui auront besoin de faire un traitement prolongé. Rien ne sera négligé dans l'intérêt des malades.

Maison SOL, à Tulle (Corrèze)

Moissonneuses & Faucheuses

primées par 22 Médailles et 23 Diplomes d'honneur.

Envoi franco des prospectus sur demande par lettre affranchie.

PIANOS ET HARMONIUMS

DES MEILLEURS FACTEURS

MUSIQUE ET INSTRUMENTS

GODINAUD, FILS

A CAHORS (Lot), Maison de la Poste.

HARMONIUMS.

PIANOS OBLIQUES.

Accord et réparation. — Vente, échange et location.

ACADEMIE DE MÉDECINE DE PARIS.
OREZZA
Eau minérale ferrugineuse, acidule, gazeuse, la plus riche en fer et en acide carbonique des eaux connues.
Cette EAU est sans rivale dans le traitement des
GASTRALGIES — FIÈVRES — CHLOROSSES — ANÉMIE
et toutes les maladies provenant de
L'APPAUVRISSMENT DU SANG
Se vend chez tous les marchands d'Eaux et pharmaciens.